



Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 071-217104637-20250324-2025014-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2025-014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : BASSEUIL Roland, ayant donné pouvoir à Jean-Luc CHANUT

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 12

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
18/03/2025

OBJET : Délibération relative au Fonds de Solidarité Logement 2025.

Le Maire présente au conseil municipal la demande du Conseil Département de Saône-et-Loire concernant le FSL 2025.

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1er loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment.

La participation volontaire des Communes et Intercommunalités qui le souhaitent est de 0.35€ par habitants.

La Communauté de Communes ne participe pas à ce fonds.

Pour la commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, participer à ce Fonds représente un peu plus de 200€.

(Source INSEE Populations légales au 1er janvier 2021 en vigueur à compter du 1er janvier 2024 : population municipale de 583 habitants et population totale de 596 habitants et population recensée en 2023 = 608 habitants)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce fonds de Solidarité Logement 2025.

Fait à Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, le 24/03/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

